



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(64^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mercredi 29 mai 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Ville.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'orientation (p. 2405).

Rappel au règlement (p. 2405)

MM. Jean-Pierre Brard, le président.

Reprise de la discussion (p. 2405)

Discussion générale (*suite*) :

M. Michel Berson.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

Clôture de la discussion générale.

M. le président.

Motion de renvoi en commission de M. Millon : MM. Francis Saint-Ellier, Guy Malandain, rapporteur de la commission de la production ; Michel Giraud, Francis Delattre, Germain Gengenwin, Bernard Carton. - Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 2416).

3. **Ordre du jour** (p. 2417).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures vingt-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VILLE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation pour la ville (nos 2009, 2060).

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je demande la parole.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Sans doute pour un rappel au règlement !

M. Jean-Pierre Brard. Pour un rappel au règlement, comme l'a deviné M. le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je le lisais dans vos yeux, monsieur Brard ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Brard. Il faudra, à l'avenir, que je me méfie ! Peut-être devrai-je parler les yeux fermés, afin, monsieur le ministre, que vous ne puissiez pas lire dedans. (Sourires.)

Rappel au règlement

M. le président. Monsieur Brard, vous avez la parole, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Dans mon rappel au règlement, monsieur le président, j'entends m'interroger sur l'opportunité de cette discussion. On peut même se demander s'il ne conviendrait pas de réunir la conférence des présidents. Vous en jugerez, monsieur le président.

En effet, nous discutons d'un projet de loi très important. Or, ce matin, le conseil des ministres a pris des décisions graves.

D'un côté, on fait un constat, qui recueille un certain accord parce qu'il correspond à ce que chacun peut observer dans nos villes, même si l'accord ne se fait pas sur l'analyse des raisons. On cherche, semble-t-il, à nous aguicher, à nous séduire.

D'un autre côté, on prend des mesures concrètes qui vont porter un coup terrible au logement social et compromettre les possibilités des entreprises de satisfaire leurs besoins en logement, donc de fixer leur personnel.

De quoi s'agit-il ? Vous l'avez compris : de la réduction de ce qu'on appelle le « 1^{er} p. 100 » patronal, lequel passerait de 0,65 à 0,45 p. 100.

J'ai fait procéder ce soir à des simulations rapides pour voir ce que cela donnerait pour ma ville. Cette mesure se traduirait par une baisse d'un tiers des possibilités des organismes qui construisent des logements sociaux - sociétés de H.L.M., offices de H.L.M. ou sociétés d'économie mixte. Cela dans le même temps où l'on annonce que des efforts seront faits pour restaurer les logements sociaux !

Pourtant, le 1^{er} p. 100 patronal sert à la réhabilitation et il procure des fonds qui ne sont pas du tout négligeables.

Tout récemment, on a fait voter par l'Assemblée des textes sur le logement des plus démunis. La participation du 1^{er} p. 100 était présentée comme l'un des moyens qui seraient mis en œuvre - en particulier le « un neuvième » destiné au financement des réhabilitations des grands ensembles en difficulté. Or voilà que cette contribution est frappée !

Ainsi, alors même qu'on nous tient un discours qui semble prendre en compte la réalité, on prend des mesures concrètes qui vont détériorer le logement social dans des proportions jamais vues.

C'est pourquoi, monsieur le président, j'estime que notre discussion n'a pas véritablement de raison d'être et que l'ordre du jour de notre assemblée devrait être modifié en conséquence.

M. le président. Cher collègue, chacun vous aura entendu. Pour ma part, ce que j'ai compris, c'est que vos propos n'avaient rien à voir avec un rappel au règlement : ils constituaient en réalité une intervention sur le fond. Il aurait été préférable que vous vous inscriviez dans la discussion générale.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Michel Berson, dernier orateur inscrit dans la discussion générale.

M. Michel Berson. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, trente ans de croissance urbaine mal pensée, mal maîtrisée, ont donné naissance à des ghettos urbains mal entretenus et mal équipés où se sont concentrées les populations les plus en difficulté.

Pour éviter une telle marginalisation, une telle ségrégation, il nous faut rétablir au plus vite une plus grande diversité sociale dans ces quartiers, construire des logements sociaux là où il n'y en a pas - ou peu -, réintroduire des activités dans les quartiers déshérités.

C'est l'ambition du projet de loi d'orientation pour la ville, qui, avec la loi Besson sur le logement des plus démunis et la loi sur la solidarité financière entre les communes, va constituer l'une des pièces maîtresses du dispositif de lutte contre la ségrégation urbaine et l'exclusion sociale dans les banlieues.

Mais, pour lutter contre les phénomènes de ségrégation, de marginalisation, d'exclusion, notamment des jeunes les plus en difficulté, la loi ne suffit pas. Une mobilisation sociale forte, au plan local, de tous les acteurs de l'insertion - élus, services de l'Etat, entreprises, associations - est indispensable. C'est sur cette idée capitale que je voudrais faire quelques propositions, en m'attachant plus particulièrement à la situation des jeunes.

Ce qu'il nous faut, c'est construire des places, pour tous les jeunes, dans l'emploi comme dans la cité, des places que notre société ne sait plus leur offrir.

Depuis vingt ans, la situation des jeunes dans la société française a, en effet, connu un véritable bouleversement. En 1970, 50 p. 100 des jeunes de seize à vingt-cinq ans avaient un emploi et 3 p. 100 seulement étaient au chômage. En 1990, 25 p. 100 des jeunes ont un emploi et 18,5 p. 100 sont au chômage ou en insertion. Si bien qu'aujourd'hui la jeunesse manifeste de plus en plus son inquiétude face à son avenir et que les jeunes les plus en difficulté s'expriment de plus en plus violemment.

Pour faire face à ce malaise grandissant, à cette situation nouvelle et préoccupante, les pouvoirs publics ont engagé depuis dix ans une transformation progressive de notre système éducatif, qui a permis de ramener le nombre de jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification de 200 000 dans les années soixante-dix à 100 000 en 1990.

M. Francis Saint-Ellier. Il y en a deux millions depuis dix ans !

M. Michel Berson. Les pouvoirs publics ont aussi développé une politique active et novatrice d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté : avec la création des P.A.I.O. et des missions locales, qui ont su faire évoluer la perception que la société avait des jeunes et de leurs problèmes ; avec le développement, à l'initiative des partenaires sociaux, des formations en alternances ; avec la reconnaissance des activités collectives, telles que les contrats « emploi-solidarité » ; avec l'impulsion donnée à l'insertion par l'économique ; avec, enfin, le lancement du crédit formation individualisé.

Le Conseil national des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté a reconnu récemment, unanimement, l'importance des efforts qui ont été accomplis depuis dix ans.

Toutefois, monsieur le ministre d'Etat, force est de constater qu'une mobilisation d'une plus grande ampleur pour lutter contre l'exclusion sociale, contre la ségrégation urbaine, doit être engagée, et au plus vite.

N'en déplaise à l'opposition, cette mobilisation ne peut pas venir uniquement de l'Etat. La lutte contre l'exclusion n'est pas qu'une affaire d'Etat.

M. Michel Giraud. D'accord !

M. Michel Berson. Ce n'est pas seulement le problème du Gouvernement. C'est aussi celui de la nation tout entière, et spécialement des collectivités locales et des entreprises.

Je voudrais, à ce propos, monsieur le ministre d'Etat, faire une réflexion d'ordre général et trois propositions.

Une réflexion d'ordre général, d'abord.

Les partenaires qui luttent sur le terrain, au plus près des jeunes, contre les mécanismes d'exclusion doivent agir ensemble et autrement. Elus, services de l'Etat, entreprises, associations doivent se mobiliser pour conjuguer efficacité et solidarité, en laissant une partie de leurs pouvoirs au vestiaire.

Cette mobilisation doit se faire autour de trois priorités sous-tendant le projet de loi d'orientation pour la ville : créer les conditions d'une réelle participation des jeunes à la vie de la cité, favoriser le rapprochement des jeunes et des entreprises, développer des plans locaux d'insertion.

Je tiens à dire aux élus de l'opposition qui trouvent le projet de loi insuffisant que la participation des jeunes à la vie de la cité ne se décrète pas. Les élus locaux, dans ce domaine, parce qu'ils ont une légitimité, parce qu'ils doivent assumer pleinement la décentralisation, parce qu'ils sont les premiers acteurs du développement local, ont un rôle fondamental à jouer. Avec d'autres acteurs, c'est par leur implication personnelle qu'ils pourront créer les conditions qui permettront que la participation des jeunes à la vie de la cité soit une réalité. Nouer le dialogue entre les jeunes et le milieu local, susciter des lieux de rencontre entre les jeunes et le tissu social, créer des lieux de soutien aux initiatives des jeunes est un enjeu capital.

Cet enjeu ne concerne pas que les jeunes en difficulté dans les cités ghettos, mais tous les jeunes. Parce que les jeunes, juridiquement majeurs plus tôt, sont financièrement et socialement autonomes plus tard, dès lors qu'ils ne sont pas en situation d'emploi.

Cette démarche difficile et exigeante suppose l'invention de pratiques sociales nouvelles dans tous les domaines, non seulement dans celui de la formation et de l'emploi, mais aussi dans ceux du logement, de la santé, des loisirs.

Les jeunes, et plus particulièrement ceux des banlieues déshéritées, ressentent un fort besoin de reconnaissance parce qu'ils sont exclus de la société.

Par comparaison, je dirai qu'hier les ouvriers se percevaient comme exploités mais utiles, indispensables à la société. Aujourd'hui, les jeunes en difficulté, parce qu'ils sont exclus de la société, se sentent inutiles. Leur problème n'est pas de se libérer, de changer la société, mais de donner un sens à leur vie, d'entrer dans une société qui ne veut pas d'eux.

De l'exploitation, on est passé à l'exclusion. A la grève et à la lutte syndicale organisée succèdent la solitude, la délinquance, la violence aveugle et spontanée.

Il faut donc recréer un rapport social entre les jeunes et la cité, faire des jeunes de véritables acteurs, de leur propre insertion, dans la cité comme dans l'emploi.

J'en viens à ma deuxième priorité : favoriser le rapprochement entre jeunes et entreprises.

Une insertion réussie passe, en effet, par l'accès à l'emploi. Cela suppose un partenariat renforcé entre le service public de l'emploi, l'éducation nationale et les branches professionnelles.

La tâche à accomplir en ce domaine est immense. Trop de jeunes ont encore une image inexacte des entreprises et trop d'entreprises ont encore une représentation négative des jeunes. C'est en développant, beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant, un enseignement par alternance à la française, sous des formes variées, qu'un plus grand nombre de jeunes pourront accéder à l'entreprise et que les entreprises pourront recruter les personnels correspondant au mieux aux compétences qu'elles recherchent.

Ces deux objectifs prioritaires - la participation des jeunes à la vie de la cité et le rapprochement jeunes-entreprises - ne seront atteints qu'à la faveur de la mise en place de véritables plans locaux d'insertion. J'en arrive ainsi à la troisième priorité.

Depuis dix ans, les dispositifs se sont multipliés : missions locales, développement social des quartiers, crédit-formation individualisé, revenu minimum d'insertion, comité de bassin d'emploi, comité communal de prévention de la délinquance. Tous s'inspirent de la même culture d'insertion, de développement local et de réseaux. Tous relèvent de la même démarche fondée à la fois sur l'action globale et le soutien personnalisé. Tous se rattachent à la même approche partenariale et territorialisée. Souvent, ce sont les mêmes partenaires qui se retrouvent dans ces dispositifs qui s'adressent aux mêmes publics.

Aujourd'hui, il apparaît à l'évidence que tous ces dispositifs, souvent placés sous la tutelle de ministères différents, dont les logiques ne sont pas toujours les mêmes, doivent converger, s'articuler les uns avec les autres pour tendre vers une plus grande cohérence.

M. Germain Gengenwin. Il serait temps qu'on s'en rende compte !

M. Michel Berson. La mise en place des plans locaux d'insertion doit y contribuer. Mais la recherche d'une plus grande cohérence des dispositifs ne doit pas être un facteur d'appauvrissement de chacun d'entre eux ni tendre à la domination d'un dispositif sur les autres.

L'harmonisation des mesures d'insertion doit se faire, non autour des mesures, mais autour des publics à qui elles sont destinées. A cette fin, la recherche d'une plus grande cohérence doit s'effectuer à l'échelon local. Les plans d'insertion, expression d'une volonté locale collective traduite dans des objectifs concrets, doivent donc d'abord prendre en compte les besoins et les spécificités des publics concernés. La recherche de la cohérence n'est pas un objectif en soi, c'est une condition *sine qua non* pour atteindre l'efficacité.

Monsieur le ministre d'Etat, la lutte contre la ségrégation urbaine, contre l'exclusion sociale, nécessite de bonnes lois. Votre projet de loi d'orientation pour la ville est à cet égard un bon projet. Toutefois, les mesures législatives ne suffisent pas. Cette lutte requiert aussi la mobilisation de tous, une dynamique sociale forte, une volonté farouche dont le ressort est largement aux mains des élus. Et cela ne se décrète pas !

Monsieur le ministre d'Etat, soyez assuré que le groupe socialiste votera votre projet de loi et que les élus locaux socialistes sont et resteront au premier rang de ceux qui se mobilisent pour faire reculer les ghettos et exclure l'exclusion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, j'ai conscience, au moment où je monte à cette tribune, que l'attention d'un certain nombre de parlementaires est fixée sur l'incertitude qui pèse sur la conclusion, non de notre débat, mais de ce qui se passe à l'heure actuelle sur un autre terrain. (*Souffrances.*) ...

M. Germain Gengenwin. Soyons sérieux, monsieur le ministre d'Etat.

Mme Marie-France Stirbois. En effet, ce n'est pas très sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... et où l'enjeu semble être plus important qu'ici (*Sourires*).

Pourtant, et M. Berson vient d'en porter témoignage, le débat qui a lieu dans cet hémicycle depuis maintenant plusieurs heures porte, quel que soit l'intérêt du domaine sportif, sur un sujet essentiel pour l'évolution de notre société et de notre vie collective. Nombre d'intervenants n'ont-ils pas convenu que la conception et la réalité de nos villes étaient en quelque sorte la traduction dans l'espace de notre conception de la société. A cet égard, je reviendrai dans ma conclusion sur les remarques qui viennent d'être formulées par M. Berson.

Les interventions ont été nombreuses. Presque toutes - je ne retiendrai pas celles qui, en insistant trop sur les problèmes relatifs à l'exclusion, se sont elles-mêmes marginalisées par rapport au débat - ont montré combien les débats sur la ville sont essentiels pour les parlementaires. Je n'en suis pas surpris, mesdames, messieurs les députés, sachant combien nombre d'entre vous ont des responsabilités sur le plan local, notamment dans des agglomérations qui connaissent les problèmes des quartiers en difficulté.

Je ne reviendrai pas sur chacune des interventions - j'aurai l'occasion de répondre plus précisément lors de l'examen des articles - et je me bornerai à évoquer quelques-unes des interrogations essentielles dont les parlementaires se sont fait l'écho à cette tribune.

J'ai été frappé de voir combien nous étions nombreux à faire le même constat et à partager la même analyse de la situation, exception faite de M. Toubon et de quelques autres qui veulent faire porter la responsabilité de ce qui se passe exclusivement sur la dernière décennie. La plupart des intervenants - et sur tous les bancs de cette assemblée - ont en fait admis que la situation d'un certain nombre d'agglomérations était due à une l'évolution s'étalant sur les vingt-cinq ou trente dernières années.

D'une façon générale, l'origine de la situation difficile que connaissent un certain nombre de quartiers et à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui remonte aux années soixante-soixante-dix, même si, je le reconnais volontiers, les décisions d'urbanisme de l'époque ne portaient pas nécessairement en elles le germe de la dégradation survenue ultérieurement. La politique de peuplement, les évolutions économiques et sociales, les problèmes d'immigration, tout ce qui s'est déroulé au cours des vingt dernières années a enfermé progressivement ces quartiers en difficulté dans une spirale d'exclusion d'où il est très difficile de les faire sortir. Qui peut penser que dans l'intervalle de quelques années on peut redresser cette tendance et changer une spirale d'exclusion en un ferment d'évolution positive ?

Des critiques ont porté sur la relation entre l'intitulé du projet de loi et son contenu. Le titre, « loi d'orientation pour la ville » est ambitieux. Il a d'ailleurs été accepté par la plupart des intervenants. Mais plusieurs d'entre eux ont fait part de leur déception quant au contenu de ce texte, le trouvant trop fortement marqué par des préoccupations relatives à l'urbanisme et à l'habitat.

Pourtant j'ai rappelé, dans mon exposé introductif, dans quelle logique se situait ce projet de loi d'orientation pour la ville et combien j'estimais moi-même que ce texte n'était qu'un élément dans la démarche de la politique de la ville, élément qui venait renforcer la loi sur le logement des plus démunis, dite loi Besson, et la loi sur la dotation de solidarité urbaine destinée à mettre en œuvre une plus grande justice financière et fiscale entre les communes.

En fait, le texte qui vous est soumis constitue la troisième étape de cette évolution législative et recouvre les deux textes précédents. Nous sommes dans une démarche progressive qui vise à doter notre pays d'une vraie structure législative dans le domaine urbain, en matière de ville, et qui, de la même manière qu'il existe un droit au travail, tend progressivement à constituer les éléments d'un droit à la ville. Bien entendu, cela dépasse de beaucoup le cadre de l'urbanisme et de l'habitat.

Cela étant, je fais mienne cette réflexion plusieurs fois entendue à cette tribune selon laquelle la politique de la ville ne saurait se résumer à un travail législatif. D'ailleurs, si je n'avais pas eu la conviction, à deux reprises, que ce travail

législatif était indispensable, d'une part, pour fournir un certain nombre de moyens financiers supplémentaires aux communes - ce fut le texte sur la dotation de solidarité urbaine - et, d'autre part, pour permettre d'adapter notre droit de l'urbanisme et de l'habitat, grâce à la loi d'orientation sur la ville, je n'aurais pas de nouveau proposé un texte législatif. Au reste, il n'est pas indiqué que ma présence au Parlement, indispensable lorsqu'il faut faire évoluer la législation, est au premier rang des tâches qui m'ont été confiées. Ma présence sur le terrain, afin de débloquent des situations, de rencontrer des acteurs, de faire avancer les dossiers concrets relatifs au développement social des quartiers, me paraît être la première de mes missions.

Alors, si j'ai présenté un texte au Parlement, c'est parce que j'ai le sentiment que les éléments législatifs contenus dans ce projet de loi peuvent contribuer à débloquent des situations. Mais, bien entendu, ils ne résolvent pas toute la politique de la ville.

Certains orateurs ont dit qu'ils auraient souhaité voir figurer dans ce projet de loi des dispositions relatives à l'éducation, à la formation, à la sécurité, au développement économique, à l'immigration, au peuplement. Mais ces différents thèmes n'ont pas nécessairement besoin d'actes législatifs pour évoluer sur le terrain ! Certains confondent démarche législative et volonté de faire avancer la politique de la ville. Les thèmes évoqués demandent des décisions, des actions et des moyens sur le terrain, mais pas nécessairement des mesures législatives. Sinon, nous nous serions retrouvés en présence d'une boulimie législative qui n'aurait pas nécessairement servi la solution du problème auquel nous sommes confrontés.

Je sais, monsieur Poujade, que vous aviez l'ambition d'une loi-cadre. Vous m'avez d'ailleurs quasiment délégué cette tâche. Vous avez rêvé du moment où, présentant une loi-cadre, je me serais trouvé, tel un amiral, à la tête d'une gigantesque flottille de projets de loi précis qui se seraient succédés les uns après les autres pendant des mois pour former l'architecture de la loi d'orientation sur la ville. Cela m'aurait peut-être fait entrer dans l'histoire, mais n'aurait pas changé les choses sur le terrain.

M. Robert Poujade. Vous entrez tout de même dans l'histoire ! (*Sourires*).

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je vous remercie en tout cas du concours que vous m'apportez, monsieur le député.

Nous avons donc délibérément choisi non de mettre en place une gigantesque construction législative, mais simplement de proposer un projet de loi qui, répondant à des aspirations générales que nous souhaitons voir partager par l'ensemble des membres du Parlement - et plusieurs y ont fait référence - , puisse permettre de faire changer les choses dans la vie quotidienne le plus vite possible. Un ambitieux dispositif législatif aurait pu n'être, dans le fond, - et nous l'avons craint - qu'une manière de cacher une sorte d'incapacité à agir.

Oui, cette loi est relative par rapport à l'ampleur du problème de la ville !

Oui, cette loi aura des effets à moyen et à long terme alors que la loi sur la dotation de solidarité urbaine aura des effets dès 1991 !

Oui, si nous avons reporté ce débat, il nous aurait alors fallu reporter un certain nombre d'effets positifs ! Or nous avons le sentiment que des éléments contenus dans ce projet de loi serviront de base pour éviter certaines erreurs commises ces dernières années.

Plusieurs orateurs, appartenant plutôt aux formations de l'opposition, leur ont critiqué à cette tribune le fait que, selon eux, rien n'aurait été fait depuis une décennie. Je suis tenté de me poser et de leur poser une question : si, depuis dix ans, rien n'avait été fait, croyez-vous vraiment que la situation dans les quartiers qui connaissent un certain nombre de difficultés ne serait pas aujourd'hui beaucoup plus dramatique encore ?

M. Jacques Brunhes. C'est surtout parce que les maires ont fait beaucoup !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je vais y venir.

Si, depuis des années, nous n'avions pas, parallèlement aux procédures normales, lancé avec acharnement des actions sur le terrain, soit avec le concours de maires et de parlementaires, comme M. Dubedout ou M. Bonnemaison, par exemple, soit en partenariat avec les collectivités territoriales, soit directement à l'initiative de l'Etat, croyez-vous que la situation serait la même aujourd'hui dans bon nombre de quartiers ?

Et si, en matière de politique de la ville, nous avons poursuivi la politique mise en œuvre en 1986 et 1987, croyez-vous vraiment que nous aurions, dans les quartiers connaissant des difficultés, autant d'éléments qui montrent que la situation peut être redressée ? La continuation des choix opérés entre 1986 et 1988 ne l'aurait pas permis. Plusieurs orateurs ont d'ailleurs rappelé que, durant cette période, on avait assisté à la baisse des crédits du Fonds social urbain, au blocage des recrutements dans l'éducation nationale, à la remise en cause de fait des zones d'éducation prioritaire, que l'on avait ignoré le rôle positif des entreprises intermédiaires, ...

M. Bernard Carton. Mais oui, monsieur Giraud !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... que l'on avait fait preuve d'une attitude frileuse à l'égard des opérations telles que « Banlieues 1989 », qui était pourtant une opération d'architecture et d'infrastructure indispensable.

Si on compare la détermination avec laquelle les gouvernements en place depuis 1981 ont abordé de front cette politique de la ville et ce que fut l'attitude de ceux qui étaient aux responsabilités entre 1986 et 1988, je ne comprends pas les condamnations que j'ai entendues.

Bien entendu, monsieur Brunhes, l'action de développement social des quartiers, ou l'action menée sous l'égide de la délégation interministérielle à la ville, n'a été possible que parce qu'elle a rencontré sur le terrain la volonté de bon nombre d'acteurs, au premier rang desquels figuraient les collectivités locales.

Par conséquent, la critique selon laquelle ce texte venait tout d'un coup et servait de leurre est démentie par l'histoire de ces dix dernières années.

M. Ollier et d'autres intervenants ont renouvelé la critique qu'ils avaient déjà formulée il y a quelques semaines au moment de l'examen du projet de loi relatif à la dotation de solidarité urbaine selon laquelle le Gouvernement ne penserait qu'à la ville et générerait une politique totalement déséquilibrée au détriment de l'aménagement rural.

Monsieur le président Giraud, vous vous êtes fait aussi l'écho de cette critique, et, sincèrement, je ne vous comprends pas. Vous ne pouvez pas avoir oublié que, en quelques semaines, la loi sur la dotation de solidarité urbaine s'est traduite par l'attribution de 150 millions de francs supplémentaires au titre de la solidarité interdépartementale au bénéfice des départements les plus démunis, et ce afin de favoriser l'aménagement rural. J'ajoute que cette dotation sera de 300 millions de francs à partir de l'année prochaine.

D'ailleurs, j'ai déjà indiqué que, faisant écho à un certain nombre de conférences sur l'aménagement rural qui se sont tenues récemment et auxquelles plusieurs parlementaires ont participé, le Gouvernement avait l'intention de tenir prochainement un comité interministériel d'aménagement du territoire chargé d'examiner les problèmes du milieu rural. Et c'est sans doute parce qu'ils vous ont entendus que le Premier ministre et le Président de la République ont décidé de joindre dans une même responsabilité gouvernementale à la fois la préoccupation de la ville et celle de l'aménagement du territoire. J'essaierai de répondre au souci d'équilibre que vous avez manifesté.

La troisième critique contre laquelle je voudrais m'inscrire, c'est celle selon laquelle l'Etat se désengagerait du problème de la ville.

Je répète que cette affirmation est erronée, au regard tant de la politique menée depuis 1981 que des mesures concrètes prises. C'est vrai que d'avoir fait du budget de l'éducation nationale le premier budget de la nation a permis de créer un certain nombre de postes, de renforcer l'action d'éducation sur le terrain et de revivifier les zones d'éducation prioritaire. C'est vrai que nous avons, ces dernières années, souhaité moderniser et améliorer la situation des forces de police, même si nous ne sommes pas au bout du parcours. C'est vrai aussi que les aides budgétaires au logement locatif social ont

augmenté de 30 p. 100 dans les deux dernières années et que nous veillons à respecter strictement l'engagement du Président de la République de faire en sorte que 200 000 logements sociaux soient rénovés chaque année de manière à atteindre l'objectif d'un million de logements sociaux rénovés en cinq ans. C'est vrai aussi qu'avec 75 000 P.L.A. inscrits en loi de finances nous sommes à un niveau jamais atteint et que le Gouvernement a décidé, depuis deux ans, la généralisation progressive de l'allocation logement.

Toutes ces mesures positives combattent formellement l'idée d'un désengagement de l'Etat même si je suis, comme plusieurs orateurs, préoccupé par l'élévation du taux d'intérêt constatée ces dernières années - sans doute l'un des éléments qui pénalisent le plus la construction de logements dans notre pays. Récemment encore, de par la volonté du Premier ministre, nous avons abordé un problème qui préoccupe plusieurs intervenants : je veux parler de la présence de services publics d'Etat dans les quartiers connaissant les plus grandes difficultés.

Deux décisions ont été prises lors du dernier comité interministériel sur la ville : l'une vise à améliorer les conditions de prise en compte de l'ancienneté pour les fonctionnaires des administrations d'Etat en situation d'exercer leurs fonctions dans les quartiers les plus difficiles, l'autre est relative à l'élaboration de projets de services publics locaux dans les mêmes quartiers. Ces deux dispositions montrent que l'Etat, loin de se désengager, a, au contraire, l'intention de renforcer, année après année, son intervention dans le domaine de la politique de la ville.

Ce projet de loi, comme j'ai eu l'occasion de le dire en le présentant, a été précédé d'un certain nombre de consultations. Nous avons eu un débat sur la manière d'interpréter l'avis du Conseil économique et social ; manifestement, M. Giraud et M. Carton n'en ont pas fait la même lecture. Certes, le rapport de M. Lair au Conseil économique et social contenait des critiques, mais bien des groupes siégeant dans cette assemblée ont approuvé ce projet de loi et, par ailleurs, M. Lair a transmis au rapporteur de votre commission, après que le texte eut été examiné par le Conseil d'Etat, des observations montrant que les modifications souhaitées par le Conseil d'Etat et acceptées par le Gouvernement rejoignent les préoccupations du Conseil économique et social et qu'il y avait donc eu, après concertation, amélioration significative du projet de loi.

M. Guy Melandain, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Tout à fait ! Je le confirme !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

Est-ce à dire pour autant que nous sommes au bout du parcours de l'amélioration de ce texte ? J'ai coutume de présenter des projets de loi qui ne sont pas « pré-bouclés » lorsqu'ils arrivent sur le bureau des assemblées. Le débat parlementaire vise à améliorer les textes et je pense que ce sera le cas avec le projet de loi d'orientation pour la ville.

Je reviendrai sur plusieurs préoccupations évoquées à cette tribune. Nous en débattons lors de l'examen des amendements. Le Gouvernement n'aura pas une position figée : il cherchera à améliorer le texte.

Plusieurs intervenants ont souhaité abaisser le seuil à partir duquel peut être élaboré un plan local de l'habitat, que le texte a fixé à 350 000 habitants. Je n'y vois pas *a priori* d'inconvénient pour peu que cela rejoigne les propositions émanant de votre rapporteur.

En proposant le seuil de 350 000 habitants, nous avions conscience de couvrir la plus grande partie des agglomérations françaises où se posent les problèmes les plus rudes, où les tensions sur le marché foncier sont les plus vives. Plus nous abaissons le seuil, plus sont concernées des agglomérations où ces tensions ne sont pas aussi fortes et qui n'ont par conséquent peut-être pas besoin d'entrer dans le champ de ce texte de loi. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors de l'examen des amendements. En tout cas, le Gouvernement n'est pas du tout dans une position bloquée.

Deuxième préoccupation : le critère du logement social. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous acceptons l'examen et l'adoption d'amendements ayant pour objectif de modifier la prise en compte du critère du logement social pour réintégrer le logement social de fait dans les critères de mise en œuvre des dispositions de l'actuel projet de loi.

Troisième préoccupation : la mise en place d'établissements publics fonciers. Personne ne peut en nier l'utilité. J'excepte la région Ile-de-France, qui a un dispositif particulier avec l'agence foncière, mais, en Basse-Seine et en Lorraine, il existe depuis des années un établissement public foncier dont les interventions sont en règle générale considérées comme très utiles par les collectivités territoriales qui peuvent en bénéficier.

Le projet de loi ouvre la possibilité aux différentes régions de se doter d'un établissement public foncier, à partir d'une démarche qui accorde l'initiative aux agglomérations. Nous souhaitons en effet que ces établissements publics fonciers constituent d'abord des réserves foncières à finalité de logement social dans les grandes agglomérations. Nous sommes prêts à accepter, ce qui ne figure pas dans le projet de loi, que ces établissements publics fonciers n'agissent qu'avec l'accord de la collectivité locale où ils seront amenés à intervenir, afin de définir un véritable partenariat.

Par ailleurs, le financement prévu dans le projet de loi ne pèsera que de façon relativement marginale sur la fiscalité locale. Il ne pèsera pas sur les bas revenus, qui sont en règle générale exonérés de toute une partie de la fiscalité locale. Je ne crois donc pas que cela puisse constituer un problème préoccupant.

Je rappelle aussi que je suis tout à fait prêt à accepter un amendement permettant d'élaborer un plan local de l'habitat au niveau communal en cas d'échec de la démarche intercommunale. Cela mérite d'être réaffirmé, même si j'ai le souci de voir s'élaborer des plans de l'habitat intercommunaux. Comme on ne peut pas contraindre, il faut admettre que des plans locaux de l'habitat puissent être définis au niveau communal.

Plusieurs intervenants ont soulevé un problème dont nous n'avons pas la solution claire en termes législatifs - je ne suis même pas certain que nous puissions la trouver - je veux parler du pouvoir des maires dans l'attribution des logements sociaux. Je reconnais, pour avoir été confronté à ce problème dans plusieurs agglomérations, que les maires souhaitent de plus en plus agir dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, mais aussi avoir leur mot à dire quant à l'évolution des peuplements qui, en définitive, fait le tissu réel de la commune ou de l'agglomération. On ne peut pas d'un côté, vouloir un projet de loi dont l'objectif est la diversité dans tous les domaines - parce que c'est de la diversité que naît la richesse de la ville - et, d'un autre côté, ne pas accepter que les maires aient, d'une manière ou d'une autre, un droit de regard sur l'attribution des logements sociaux. Peut-être des amendements permettront-ils d'améliorer le texte mais celui-ci ne comporte pas pour l'instant des dispositions totalement satisfaisantes eu égard aux préoccupations évoquées à cette tribune. Nous aurons à en discuter. Je ne suis, quant à moi, pas choqué à l'idée qu'il y ait une articulation plus étroite avec les partenaires concernés lorsqu'un maire élabore un plan d'occupation du patrimoine social. Il serait en tout cas contraire à l'esprit du texte qu'il n'ait aucun droit de regard, aucune information précise sur l'attribution des logements sociaux.

M. Eric Raoult. Nous l'avons dit et répété !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Quant à la participation des habitants, je suis là aussi soucieux d'améliorer les choses mais les maires savent bien que la matière est très peu législative et qu'elle relève surtout de la pratique sur le terrain. Nous avons amélioré le texte sur ce point, à la suite des débats au Conseil économique et social : lorsqu'il y a suppression d'une zone à urbaniser en priorité, et c'est le cas avec ce texte, cette suppression doit s'accompagner de l'élaboration d'un plan d'insertion du périmètre de la Z.U.P. dans l'ensemble de la commune. Ce programme peut être élaboré en concertation avec les habitants et avec leur participation, mais je répète que la matière est très peu législative, sauf en ce qui concerne les orientations. Seule la pratique quotidienne peut faire bouger les choses.

M. Francis Delattre. La plupart du temps, c'est déjà fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Certes, mais il n'est pas inutile de le rappeler.

Mais ce projet de loi pourrait être mal compris s'il aboutissait à faire construire des logements sociaux là où il n'y en a pas ou peu, et c'est son but, mais à ne plus en faire

construire là où il y a déjà des logements sociaux. Une telle caricature déboucherait sur une situation absurde et ingérable pour les responsables des collectivités territoriales. Celles dont le patrimoine de logements sociaux est assez important ont un besoin de logement social qui est loin d'être totalement satisfait. Nous devons veiller à ne pas tarir la construction de logements sociaux, mais aussi à faire en sorte qu'il n'y ait pas que des constructions de logements sociaux, qu'on n'oublie pas les logements intermédiaires et l'accession à la propriété.

Autre remarque que j'ai entendue : ce projet de loi « tue-rait » la décentralisation. Je n'arrive pas à le croire. Par conviction personnelle, je n'ai jamais abandonné les idées qui étaient celles du Président de la République, de Pierre Mauroy et de Gaston Defferre lorsqu'ont été élaborées les lois de décentralisation. Je ne crois pas que cette loi, dont l'objectif est de donner des instruments aux maires et aux collectivités locales, représente un pas en arrière dans le domaine de la décentralisation.

M. Francis Delattre. Le moins qu'on puisse en dire est que ce n'est pas un pas en avant !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je suis simplement heureux de constater, monsieur Delattre, que ceux qui, hier, étaient de si farouches adversaires de la décentralisation, souhaitent aujourd'hui que celle-ci progresse ; je partage ce sentiment.

M. Francis Delattre. Vous reprenez l'antienne ?

M. Michel Giraud. Nous n'étions pas des adversaires de la décentralisation !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. En tout cas, vous avez voté contre !

Si vous analysez ce projet de loi, vous verrez que l'Etat n'intervient qu'en dernier recours, pour les agglomérations de plus de 350 000 habitants et pour celles qui ont moins de 20 p. 100 de logements sociaux.

M. Francis Delattre. Ça fait tout de même du monde !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. En définitive, il joue un peu le rôle de la voiture-balai de la solidarité nationale, lorsque les collectivités locales n'ont pas des marges de solidarité et de diversité. Tel est l'esprit du texte. Il joue lorsqu'aucune solidarité ne se manifeste. Je l'ai déjà dit lors du débat sur la dotation de solidarité urbaine : le rôle de l'Etat comme acteur de solidarité nationale mérite d'être inscrit dans nos projets de loi.

M. Francis Delattre. Surtout s'il ne paie pas un centime !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Certains craignent que ce projet de loi n'augmente le prix des logements. Je crois sincèrement que la pratique vous conduira très vite à une constatation inverse : il n'aura pas d'effet sur le prix des logements. J'en veux pour preuve le fait que, dans certaines communes et agglomérations - dans l'agglomération lyonnaise en particulier - des maires et des promoteurs ont conclu spontanément des accords relatifs à la mise en œuvre de dispositions analogues à celles de ce projet de loi sans craindre ni constater les effets pervers que certains ont cru déceler. La logique de ce texte, c'est celle de la péréquation des charges, que tous les maires connaissent déjà avec les procédures des zones d'aménagement concerté.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je rappelle que plus de 50 p. 100 des logements construits en Ile-de-France le sont dans de telles zones...

M. Francis Delattre. Ou dans des P.A.E. !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... et ce qui est bon dans un cas de figure doit pouvoir l'être dans un autre.

J'ai été heureux, monsieur Delattre, de constater que vous avez été nombreux à juger positives les dispositions du projet de loi dont l'objectif est de rétablir les éléments relatifs aux pré-Z.A.D. M. Santrot et vous-même êtes intervenus pour

souligner que la suppression de ce dispositif a conduit à des phénomènes aberrants sur le terrain en diminuant la capacité des maires à préparer l'avenir. Je crois que le rétablissement des pré-Z.A.D. et l'élargissement du droit de préemption urbain sont des éléments qui vont dans le bon sens.

M. Francis Delattre. A condition d'avoir des lignes budgétaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Il est souhaitable que l'affichage de la destination des terrains se fasse dans un contexte plus large qu'auparavant.

Ce projet de loi marquera le domaine de l'urbanisme et de l'habitat : il s'inscrit dans une démarche globale de politique de la ville mais il n'a pas négligé un dispositif favorable au développement économique ; je veux parler de l'exonération de taxe professionnelle, dont tous les intervenants se sont plutôt félicités.

M. Francis Delattre. Et l'exonération de l'impôt sur les sociétés ?

M. Jean-Pierre Brard. Agent du grand capital ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. A lui seul, ce projet de loi est-il suffisant ? Non, élément de la construction de la politique de la ville, il nous renvoie automatiquement et nécessairement à un certain nombre de rendez-vous que nous devons avoir dans les prochains mois.

Premier rendez-vous : celui, inévitable, de la loi de finances.

M. Francis Delattre. Tout à fait !

M. Michel Giraud. Ça va être dur !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Que signifierait ce texte si, lors de la prochaine loi de finances, nous n'accordions pas une attention particulière à l'effort en faveur du logement social, élément constitutif de la mise en œuvre de ce projet de loi sur le terrain ? C'est dans le projet de loi de finances que nous devons trouver l'écho à une préoccupation affirmée par plusieurs orateurs : je veux parler de l'ajustement des plafonds de P.A.L.U.L.O.S. c'est indispensable si nous ne voulons pas que des opérations de rénovation s'accompagnent du rejet de certaines populations, en contradiction avec l'objectif de diversité que nous voulons voir atteint sur le terrain.

Ce projet de loi sera soutenu dans les prochains mois par un effort considérable de rénovation des zones d'éducation prioritaire. Je souhaite que nous puissions progressivement, en liaison avec l'éducation nationale, aller vers une approche pluriannuelle de la gestion des zones d'éducation prioritaire, conformément au vœu de nombreux maires.

Ce projet de loi, pour pouvoir progressivement transformer à fond la situation des quartiers difficiles, doit s'accompagner d'un progrès considérable de l'ilotage, et vous avez été nombreux à réclamer le renforcement de ce dispositif.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Tout à fait !

M. Francis Delattre. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ce projet de loi trouvera sa crédibilité dans un effort soutenu, dans la multiplication des chemins de l'insertion et dans l'accroissement de l'effort de développement économique nécessaire, en particulier pour sortir les jeunes et les chômeurs de longue durée de leur isolement.

Ce projet de loi sera soutenu par la poursuite de l'effort gouvernemental en faveur d'une nouvelle définition et d'une présence des services publics de proximité dans les quartiers les plus difficiles.

M. Francis Delattre. Ah !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Voilà, mesdames, messieurs les députés, la manière dont ce texte s'intègre au travail législatif antérieur, vient en appui d'une action en faveur des quartiers

en difficulté menée depuis 1981-1982 et constitue un élément d'une chaîne d'efforts indispensables pour réussir la politique de la ville.

Dès lors, la question existentielle me concernant posée par M. Mattei cet après-midi trouve sa solution. Il l'a formulée un peu simplement, en voulant inclure dans le champ de compétences de mon ministère des actions qui sont de la responsabilité d'autres membres du Gouvernement. Je lui réponds que je ne suis que l'un des acteurs d'une politique gouvernementale, mais avec une responsabilité d'interpellateur, de gêneur, de provocateur, pour encourager les autres ministres qui participent de cette politique de la ville à avancer avec détermination dans le sens de sa réussite. Je rassure donc M. Mattei sur ma place au sein du Gouvernement.

M. Francis Delattre. Bon courage, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Mais j'en ai, monsieur Delattre, vous le savez ! J'en ai d'ailleurs témoigné à plusieurs reprises dans les heures qui ont précédé.

M. Francis Delattre. Cela ne fait que commencer !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. J'en terminerai en rejoignant la préoccupation qu'a évoquée M. Berson, dernier intervenant dans cette discussion générale.

Oui, monsieur Berson, les mesures législatives ne suffisent pas. Oui, la lutte contre l'exclusion ne doit pas être uniquement le fruit de la loi, mais elle doit d'abord et avant tout être gagnée sur le terrain par les responsables et les milliers d'acteurs locaux qui, depuis des années, s'acharnent en particulier à sortir les jeunes de leurs difficultés.

Oui, ce projet de loi est indispensable, comme l'est la dotation de solidarité urbaine qui apporte des moyens supplémentaires aux collectivités qui en ont le plus besoin. Dès 1991, ce projet de loi nous permettra de résoudre à moyen terme certaines situations préoccupantes.

En le présentant devant votre assemblée, j'estime être fidèle aux orientations qui m'ont été indiquées par le Président de la République et par le Premier ministre et faire œuvre utile. Mais le résultat des mesures proposées ne sera que le fruit de notre travail collectif et de votre vote, que j'espère favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

La discussion générale est close.

J'ai reçu de M. Charles Millon et les membres du groupe Union pour la démocratie française une motion de renvoi en commission déposée en vertu de l'article 91, alinéa b, du règlement.

Avant de donner la parole à M. Francis Saint-Ellier, pour défendre la motion de renvoi en commission, je rappelle à l'Assemblée que cette motion sera discutée dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 4, du règlement dans sa nouvelle rédaction.

Pourront seuls intervenir l'un des signataires de la motion, le Gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond. Avant le vote, la parole sera éventuellement accordée à un orateur par groupe pour cinq minutes.

Monsieur Saint-Ellier, vous avez la parole.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, peut-il y avoir encore des doutes sur la justification de la motion de renvoi en commission que je défends ce soir ? Les vôtres, peut-être, monsieur le ministre, et encore...

Vous savez bien que le texte que vous nous présentez est tout, sauf une loi d'orientation pour la ville. Vous venez presque de nous le démontrer.

Qu'est-ce donc ? Une sorte de super-emballage, sans rien à l'intérieur. Vous semblez être un spécialiste du « packaging ».

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh !

M. Francis Saint-Ellier. Cela tient de la grandiloquence, pour tourner ensuite à la coercition « mes collègues l'ont démontré », à la tracasserie et, bien sûr, à l'impôt !

Si le texte que nous vous soumettez était voté, il entraînerait la création de trois nouvelles taxes. En un mot, c'est un texte d'inspiration socialiste. (*« Très bien ! » et exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Le Foll. C'est original !

M. Francis Saint-Ellier. Revenons un peu sur les intentions.

Personne ne peut douter des bons principes qui vous animent, monsieur le ministre. Personne ne peut douter des problèmes qui assaillent nos villes, mais ces problèmes ne peuvent être réglés que dans leur globalité.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les événements qui se sont déroulés le week-end dernier à Mantes-la-Jolie ni sur des problèmes aigus qui se posent comme à Vaulx-en-Velin. Je veux simplement déplorer qu'un enfant vienne d'être à nouveau la victime de ces grands ensembles, dont nous partageons tous une part de responsabilité.

Une ville, ce n'est pas seulement des bâtiments, faut-il le rappeler ? Il semble que oui à lire votre texte. Or une ville, c'est un ensemble de fonctions en même temps qu'un ensemble de relations qui doivent être au service des femmes et des hommes qui y vivent. Ce sont eux les premiers concernés. Or, il faut bien admettre aujourd'hui que, lentement et insidieusement, on assiste à une véritable ségrégation, au sens étymologique du terme, dans la géographie urbaine.

Jadis stratifié « en volumes » selon les classes sociales, l'habitat est à présent stratifié dans l'espace. L'habitat traditionnel du siècle passé assurait le brassage de toutes les catégories sociales. Celui d'aujourd'hui les sépare et, au sein de nos villes, de nos agglomérations, les espaces ont évolué selon des typologies bien différentes. La ville a perdu de sa cohérence parce que sa population s'est « clarifiée ». Elle a perdu de sa cohésion. Redonner une âme à nos villes, c'est assurer à nouveau cette cohésion sociale, cette rencontre entre les différentes couches de notre société.

Il n'y a pas de responsables municipaux qui n'aient ressenti tout cela. Suffit-il, pour autant, de construire des logements sociaux dans les centres-villes ? Non, bien sûr, mais vous ne semblez pas l'avoir vraiment compris.

Soyons pragmatiques. Il doit y avoir dans une politique pour la ville deux grands volets : l'un concernant l'avenir, l'autre le présent.

Pour ce qui concerne le présent, nous nous trouvons face à une situation d'urgence qui relève à la fois de la sécurité, de l'économie, de la culture, de l'éducation et du social. Comme le disait M. Michel Rocard, ancien premier ministre, nous faisons face à une véritable bombe sociale à retardement. Il s'agit de la désamorcer, et de cela, il n'y a pas un mot dans votre texte.

Le débat sur la ville ne peut être que multiforme, nuancé et réaliste.

Multiforme, cela veut dire que toutes les dimensions de l'habitat, toutes les dimensions de la sociologie urbaine doivent être prise en compte.

Nuancé, parce que chaque région, chaque agglomération, chaque secteur ne peut relever de la même systématique. Les pesanteurs sociologiques et les problèmes qui en découlent ne sont bien évidemment pas les mêmes.

Enfin, réaliste, parce que nous ne pouvons agir qu'en fonction de nos moyens et que ceux-ci, bien évidemment ne sont pas extensibles à l'infini.

Or, monsieur le ministre, vous avez choisi l'uniformité, la systématique, et jusqu'au romantisme : ainsi les quatre premiers articles de votre texte témoignent d'un romantisme digne de Proudhon. (*Sourires.*) Loin de nous de vous le reprocher. Personne ne pourrait ne pas y adhérer.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ah !

M. Francis Saint-Ellier. Qui nierait qu'il est du devoir de l'Etat et des collectivités territoriales d'assurer - je cite votre projet de loi - « à tous les habitants des villes, des conditions d'habitat et de vie tendant à une égalité des droits en matière de logement, d'emploi, de services et de cadre de vie ? » Qui ne serait pas pour qu'un effort particulier soit porté « à la réhabilitation et à la valorisation des quartiers récents dégradés, ainsi qu'à la création ou au développement des relations entre ces quartiers et le reste de la ville » ?

De même, comment ne pas reconnaître le droit au logement tel qu'il est affirmé dans la loi du 31 mai 1990 ?

Enfin, bien entendu, tout cela suppose, et je cite toujours le texte, « des conditions de logement, de transports et de services assurant dans les différents quartiers les moyens d'une vie urbaine satisfaisante dans un environnement de qualité ».

Mais derrière ces beaux principes, qu'y a-t-il ? Rien, si ce n'est une vaste opération visant à faire payer par les autres ce que l'Etat devrait prendre à sa charge.

Vous optez donc sans aucune nuance pour la systématique et l'uniforme. Chacun se voit réduit au même modèle. Ce que vous voulez mettre en place, c'est ce contre quoi vous voulez lutter : la grisaille.

Or les problèmes des villes ne sont pas tous les mêmes. Ici, c'est la pression foncière, vous l'avez rappelé tout à l'heure, là le manque d'intégration d'une population progressivement marginalisée ; ailleurs, c'est l'impératif de la réhabilitation de logements que l'on ne peut purement et simplement raser. Là encore, la solution n'aurait-elle pas été de décentraliser et de laisser à chacun, en fonction de la nature des problèmes qu'il rencontre, toute latitude pour prendre les mesures qui s'imposent ?

Il n'y a pas de véritable typologie des problèmes urbains parce que chaque ville a ses données propres culturelles, économiques, sociologiques et ethnologiques.

Votre texte nie tout cela. C'est un texte jacobin, au mauvais sens du terme : il permet à l'Etat de se défausser sur les collectivités territoriales. A vous les grands principes, pourvu que ce soient les autres qui payent !

Votre texte est un véritable désert face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Une politique de la ville, monsieur le ministre, vous venez de le rappeler, est inséparable d'une politique d'aménagement du territoire.

Il ne suffit pas de lutter contre la concentration urbaine, quand elle existe. Il faut, bien évidemment, se donner les moyens de l'éviter. L'aménagement du territoire bien conçu doit être axé sur le développement des villes moyennes et des petites villes qui sont, par excellence, des lieux de convivialité. Pour cela, il faut favoriser, de manière volontariste et incitatrice, le développement économique des cités qui entourent les grandes agglomérations. Il faut réconcilier l'habitat et le travail, c'est-à-dire faire en sorte que l'activité économique ne soit pas concentrée seulement dans les grandes agglomérations. Je parle en connaissance de cause puisque je suis un élu d'une grande agglomération. Car c'est cette concentration de l'activité économique qui engendre la concentration de l'habitat.

Une politique de la ville est aussi nécessairement pluridisciplinaire. Elle doit intégrer une politique d'environnement, c'est-à-dire favoriser la création de V.R.D. appropriés, de zones de loisirs, de paysages de qualité et d'espaces verts.

Nous avons conduit une étude sur le long terme dans l'agglomération caennaise à ce sujet et nous avons décidé de réaligner ces équipements d'accompagnement à notre compte. Le coût moyen par logement s'est élevé à une somme comprise entre 60 000 et 65 000 francs, y compris la participation des communes au foncier.

Bien vivre dans un quartier, c'est aussi y vivre en sécurité, c'est-à-dire pouvoir compter sur des services de sécurité efficaces. A cet égard, la pratique systématique de l'ilotage a prouvé son efficacité.

De même, votre texte n'a pas intégré le mal de vivre que ressent la jeunesse qui n'a, le plus souvent, pour seul horizon que le chômage, faute d'emplois, mais aussi et surtout faute de qualification. Dans notre pays, le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans chez nous est quatre fois supérieur à celui de l'Allemagne, notre taux est de l'ordre de 18 p. 100.

Il est impératif qu'un effort significatif soit entrepris en matière d'éducation et de formation, en particulier en ce qui concerne la formation par alternance et l'apprentissage. La France compte dix fois moins d'apprentis que l'Allemagne et nos entreprises ne se consacrent pas assez à la qualification de leur personnel. Il faut donc rapprocher l'entreprise et l'école et prendre les initiatives d'accompagnement qui s'imposent pour les jeunes en difficulté : depuis dix ans, deux millions d'entre eux, monsieur Berson, sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme.

Pour être efficaces, ces initiatives doivent commencer dès le plus jeune âge. Les jeunes enfants que les parents qui travaillent ne peuvent accueillir à la sortie de l'école doivent pouvoir bénéficier d'un environnement éducatif et social qui leur éviterait solitude et abandon.

Il convient aussi d'assurer l'animation socio-culturelle et sportive des quartiers en difficulté. Nos villes ont investi massivement depuis plusieurs années dans ces équipements. Mais seul un travail de terrain, notamment la politique de développement social des quartiers, peut assurer une présence sociale de qualité.

En matière sportive, nous avons assisté à une augmentation importante du nombre de pratiquants. Mais le malaise et les difficultés de tous nos clubs résident dans les structures d'encadrement qui font défaut. Or on ne peut pas dire que le budget que l'Etat consacre à la jeunesse et aux sports soit suffisant pour pallier le découragement qui assaille de plus en plus les bénévoles.

Enfin, bien évidemment, la lutte pour l'emploi est primordiale et doit s'adresser en priorité aux habitants des zones concernées.

L'activité économique dans les grands ensembles est réduite actuellement, compte tenu des problèmes de sécurité et des aménagements et services qui ne peuvent être mis à la disposition des entreprises. Des commerces et des centres commerciaux ont été obligés de fermer ces derniers mois pour des problèmes de sécurité. La réinstallation d'entreprises ne se fera pas sans le retour d'un environnement favorable. Il faut que les grands ensembles ne soient pas laissés à l'abandon. La réhabilitation des locaux ne suffit pas. Il faut maintenir un entretien constant et de qualité, d'autant plus important que la concentration humaine est forte. Nous vous proposons, monsieur le ministre, quatre mesures.

La loi d'orientation pour la ville prévoit l'exonération de taxe professionnelle pour les entreprises de moins de 150 salariés qui s'implantent dans les quartiers défavorisés. Une telle disposition prive les collectivités locales de ressources, alors qu'elles en ont fortement besoin pour réhabiliter. Il serait de ce fait plus logique d'étendre aux grands ensembles les dispositions de l'ordonnance du 15 décembre 1986...

M. Eric Reault. Très bien !

M. Francis Saint-Ellier. ... qui permet d'exonérer d'impôt sur les bénéfices pendant dix ans des sociétés qui s'installent sur un périmètre déterminé. Cette mesure a déjà permis de créer près de 2 000 emplois sur trois zones d'entreprises. Pour éviter la relocalisation d'entreprises voisines, il faut qu'il y ait véritablement création ou installation d'un nouvel établissement qui ne soit pas lié à la fermeture d'un établissement voisin.

De même, toutes les entreprises installées dans une zone de grands ensembles, pour tout emploi créé et permettant l'embauche d'un chômeur issu de ladite zone, pourraient bénéficier d'une exonération de charges sociales.

En outre, compte tenu des situations financières difficiles auxquelles sont confrontés les organismes publics d'H.L.M. et aussi de l'entretien indispensable des grands ensembles, les entreprises d'entretien pourraient déduire de l'impôt sur les bénéfices les revenus tirés de leurs interventions sur les grands ensembles. Cette disposition serait applicable pendant la totalité de la durée du contrat de maintenance.

Enfin, les rez-de-chaussée doivent être affectés en priorité aux commerces et aux services. A cette fin, les loyers doivent être réduits dans les cinq premières années ; la différence avec le loyer réel serait prise en charge par la commune. Une commission composée d'élus locaux et de représentants de l'organisme gestionnaire attribuerait, après étude du dossier, les locaux bénéficiant d'une réduction de loyer. Ces initiatives redonneraient vraisemblablement vie à un certain nombre de grands ensembles.

Votre tâche, monsieur le ministre d'Etat, est immense. Vous avez dû vous rendre compte que vous ne pouviez l'assumer et, arrivé à la fin du titre premier de votre texte, vous vous êtes dit que finalement seul le logement ferait l'objet de votre projet.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Parce que le reste n'est pas du domaine législatif !

M. Francis Saint-Ellier. Que nous proposez-vous ? Au bout du compte, seulement une politique de logement locatif. C'est bien peu pour une loi sur le logement, c'est donc insuffisant pour une loi sur la ville.

Puisque vous ne parlez que de logement, parlons-en !

En 1990, la France compte 24,8 millions de logements ; 52 p. 100 des habitants sont propriétaires ; 40,9 p. 100 sont locataires, dont 13 p. 100 dans le secteur locatif social et 28 p. 100 dans le secteur locatif privé.

Le souhait de la grande majorité des Français est d'accéder à la propriété. Le secteur locatif social ne constitue à leurs yeux qu'un palliatif, faute, pour des raisons financières, de trouver mieux.

Ce secteur est de votre ressort. Les villes et les organismes H.L.M. accepteraient de faire plus et mieux, mais, depuis de nombreuses années, l'Etat se désengage.

De très nombreux collègues ont eu l'occasion de souligner la baisse importante dans la construction du nombre des logements financés par les sociétés d'H.L.M. Nous sommes passés de 120 700 logements en 1969 à quelque 50 000 en 1989.

M. Alain Néri. Combien y a-t-il d'H.L.M. dans la ville de Paris ?

M. Francis Saint-Ellier. Je ne suis pas élu de Paris. Chez nous, nous sommes éligibles à la D.S.U. !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas terrible ! Il faudra persévérer !

M. Francis Saint-Ellier. En fait, c'est l'ensemble du logement locatif construit chaque année qui a beaucoup diminué puisque, de 187 000 en 1969, nous sommes tombés à 98 500 en 1989. Il faut, d'autre part, indiquer que 95 000 logements sortent annuellement, depuis 1982, du secteur locatif privé : il en résulte une diminution du parc de logements dans ce secteur qui est passé de 4 800 000 à 4 000 000 de 1978 à 1988 - 2 000 000 de logements demeurent actuellement inoccupés.

Compte tenu des mutations sociologiques auxquelles nous assistons, d'une part, et, d'autre part, de la plus grande mobilité des salariés, le secteur locatif privé doit aussi être développé. Pour régler, non pas dans les prochains mois mais sur le long terme, le problème de la ville, il faut créer un environnement favorable à l'investissement immobilier locatif. Le droit au logement, ou le droit à la ville, ne signifie pas l'obligation de vivre trente ou quarante ans dans une H.L.M. Les Français souhaitent accéder à la propriété ou habiter dans des quartiers à taille humaine. Votre projet de loi ignore le problème clé : favoriser une offre diversifiée de logements.

M. Francis Delattre. Le choix !

M. Francis Saint-Ellier. Quelques mesures simples auraient concouru à développer l'investissement immobilier. Or ce projet de loi le pénalise.

Vous remettez en cause la loi Malraux de 1962 qui permet aux propriétaires qui s'engagent à réaliser des travaux, dans le cadre d'opérations groupées de restauration, d'imputer leur déficit foncier sur leur revenu global. En créant un régime ultra-administré de location pour les bénéficiaires de la loi Malraux, leur nombre risque de baisser fortement. La conséquence est et sera, faute d'investissement privé, la nécessité pour les communes d'intervenir plus. Les sociétés civiles de placement immobilier, les sociétés d'investissement immobilier n'interviennent sur le logement locatif que si des mesures fiscales permettent d'augmenter la rentabilité de l'investissement, sinon elles s'en détournent.

Votre projet de loi annonçait la prorogation de quelques mois de la réduction d'impôt instaurée le 12 septembre 1984 en faveur des contribuables qui font construire ou qui acquièrent un logement neuf en vue de la location. M. le ministre de l'équipement et du logement, M. Quilès, a indiqué hier matin que la prorogation serait portée à cinq ans. Compte tenu de la nature spécifique de l'investissement immobilier, qui exige une forte visibilité en termes de rentabilité et une législation stable, ne pourrait-on pas aller plus loin dans le temps pour éviter la constitution d'un parc immobilier surabondant pour les studios et insuffisant pour les deux pièces, notamment pour accueillir les jeunes couples ?

Deux millions de logements sont inoccupés aujourd'hui. Cette réalité est la conséquence d'une surfiscalisation. Dans la loi de finances, le régime des plus-values immobilières a

été alourdi. L'écart de régime fiscal entre les placements mobiliers et immobiliers s'accroît. Les plus-values sur les S.I.C.A.V. de capitalisation sont taxées à un taux de 16 p. 100 pour une cession dépassant 307 000 francs par an alors que les plus-values immobilières ne sont exonérées qu'au bout de trente-deux ans.

Il faut également citer les droits de mutation qui pénalisent la constitution d'un marché secondaire. La France a les droits de mutation les plus élevés en Europe. Leur taux moyen est de 9 p. 100, contre 2 p. 100 en Allemagne et 1 p. 100 au Royaume-Uni.

La constitution d'un grand marché du logement locatif est limitée par la réduction constante, depuis 1977, de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers. Elle est passée de 25 p. 100 à 8 p. 100 de 1977 à 1991. Or les charges auxquelles doivent faire face les propriétaires ont augmenté, en particulier en ce qui concerne les assurances et les contentieux.

Ce projet de loi ne traite pas du rôle des investisseurs institutionnels. Par leurs capacités financières, ils peuvent contribuer à la diversification du marché du logement locatif. Les S.C.P.I., les S.I.I. et les Sicav immobilières doivent être incitées à se porter acquéreur de logements !

Cela suppose l'adaptation du régime fiscal afin qu'il soit plus favorable.

Le texte que vous nous soumettez, très modeste, ne permettra pas de changer la ville.

M. Michel Berson. Mais si, mais si !

M. Francis Saint-Ellier. Il ne répond pas aux préoccupations essentielles de nos concitoyens sur lesquelles vous avez échoué, que ce soit dans le domaine de la formation, de l'aménagement du territoire, de l'emploi ou de l'accès au logement. Son contenu ne répond pas à l'ambition de son titre, pas plus qu'à la phraséologie que vous développez.

M. Michel Berson. Il fallait écouter le ministre !

M. Francis Saint-Ellier. C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, le renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Merci, cher collègue.

M. Francis Delattre. En tout cas, il y a beaucoup à faire ! Il faudra revoir tout cela !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Guy Malandain, rapporteur. Monsieur le président monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous venons d'entendre de la part de M. Saint-Ellier ce qu'il croyait être, et ce qui aurait dû être, la défense d'une motion de renvoi en commission. Or, il m'a semblé entendre à nouveau mais avec un peu moins de talent - il y aura donc un mécontent et un content -, la question préalable de M. Giraud.

Une motion de renvoi en commission signifie qu'il faut interrompre le débat pour que la commission, qui n'aurait pas bien fait son travail, ou insuffisamment, retourne travailler afin, notamment, qu'un nouveau rapport soit rédigé.

M. Jean-François Delahais. C'est exactement cela !

M. Guy Malandain, rapporteur. En écoutant parler M. Saint-Ellier, je me suis dit qu'il n'avait certainement pas pris la peine de lire le rapport de 151 pages, ...

M. Jacques Santrot. Excellent rapport !

M. Guy Malandain, rapporteur. ... approuvé par la commission, et qui traite au fond tous les problèmes qu'il a soulevés.

M. Jacques Santrot. Et c'est le rapport d'un excellent parlementaire !

M. Guy Malandain, rapporteur. Quels sont les problèmes que vous avez soulevés, monsieur Saint-Ellier ?

M. Francis Delattre. L'essentiel, ce sont les solutions !

M. Guy Malandain, rapporteur. Vous avez donné votre avis sur la situation de la ville et sa complexité. C'est effectivement l'objet de notre débat depuis cinq ou six heures. Mais en quoi cela justifie-t-il un renvoi en commission ? Je dirai tout à l'heure combien de temps la commission a passé à discuter de ce texte.

Vous avez parlé de l'aménagement du territoire. Nous en avons également longuement traité, et M. le ministre d'Etat a lui-même rappelé tout à l'heure l'importance de sa double fonction de ministre de la ville et de ministre chargé de l'aménagement du territoire. Il est en effet impossible de mener une politique globale et cohérente sur l'évolution de la France, surtout dans le cadre européen, sans porter un regard à la fois sur la ville et sur le développement d'un certain nombre de régions.

Vous avez abordé les problèmes de l'emploi et l'installation des entreprises. Nous en parlons également depuis six heures. Le rapport en traite abondamment, en mentionnant, au demeurant, que les dispositions du projet sur ce point ne nous paraissent pas tout à fait suffisantes et qu'il faut compléter le texte. La commission a adopté des amendements qui vont dans ce sens.

Vous avez ensuite évoqué les problèmes de l'investissement dans le logement locatif privé et parlé de la mixité et de la diversité de l'habitat. C'est la loi de Malraux de 1962, avec ses dispositions relatives aux exonérations en faveur des personnes physiques ou morales, dispositions reprises dans le projet, lorsqu'il s'agit de logement conventionnés, c'est-à-dire permettant le maintien d'une mixité sociale lors des rénovations urbaines.

Vous avez parlé des mesures dites « Quilès-Méhaignerie ». Vous avez fait là allusion aux 20 000 francs obtenus à l'initiative de M. Quilès, aux 40 000 francs de la « loi Méhaignerie » - lapsus juridique permanent, à propos d'un simple article de loi de finances ! -, puis aux 60 000 francs inscrits dans une autre loi de finances à la demande de M. Besson. Or non seulement le projet précise que ces mesures sont prorogées mais M. le ministre, à la satisfaction générale, a indiqué que cette prorogation serait supérieure à la durée initialement envisagée.

Je suis partisan de cette mesure et je sais que de nombreux collègues le sont aussi. Elle a permis de construire de 15 000 à 20 000 logements locatifs privés par an. Je me demande s'il ne faut pas trouver une mesure pérenne qui évite en quelque sorte le système : « Je te donne de l'argent et je t'en reprends. » Autrement dit, pour un même investissement, nous donnons 60 000 francs d'un côté et nous reprenons 100 000 francs de T.V.A. de l'autre. Peut-être faut-il éviter ces allers-retours - je n'exprime qu'une idée personnelle !

En définitive, vous avez trouvé trois prétextes pour demander le renvoi du texte en commission.

Le premier prétexte nous a fait grand plaisir, de ce côté de l'hémicycle (*Sourires*) : c'est un texte d'inspiration socialiste ! Pardi, encore heureux ! Si c'est la seule chose qui vous contrarie,...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est flatteur !

M. Guy Malandain, rapporteur. ... cela m'ennuie, monsieur Saint-Ellier car cela signifie que vous êtes retombé dans les clivages idéologiques *a priori*. Oui, c'est un texte d'inspiration socialiste, parce que c'est un texte de solidarité, d'aménagement du territoire, et d'avenir du monde urbain.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Très bien !

M. Francis Delattre. On voit ce que cela donne tous les week-ends !

M. Guy Malandain, rapporteur. Le deuxième prétexte est que c'est un texte d'inspiration romantique. Pour ma part, je me souviens des romantiques, comme de ceux qui ont chanté les valeurs de l'humain et, les premiers, célébré les valeurs de la République ! Raison de plus, donc, pour approuver ce texte.

Le troisième prétexte est qu'il s'agirait d'un texte jacobin. Il me paraît plutôt compléter la décentralisation, en présentant enfin une articulation qui favorise la rencontre entre deux types de responsables, entre deux partenaires, l'Etat et la collectivité locale, afin de donner plus de souffle à la politique de la mixité dans la ville.

Il pourrait y avoir une autre raison, que vous n'avez pas invoquée, mais je vais vous aider un peu, monsieur Saint-Ellier, ce qui va me permettre de conclure. Vous auriez pu dire que les commissions, la commission saisie au fond et celle qui est représentée ici par mon collègue Lapaire, n'au-

raient pas fait leur travail. Cela se pourrait, mais ce serait bien la première fois, dans cette assemblée, qu'une commission ne remplit pas sa tâche ! (*Sourires.*)

Alors, je vais rappeler à M. Saint-Ellier - je ne me souviens pas s'il est membre de notre commission et il m'excusera, s'il est membre - que nous avons commencé ce travail par l'audition de M. Delebarre et de M. Besson.

M. Francis Saint-Ellier. J'étais présent !

M. Guy Malandain. C'était sous l'ancien gouvernement - vous vous rendez compte si cela fait longtemps que nous avons commencé ! (*Sourires*) - le 24 avril, et ce travail a duré une heure cinquante. Tous nos collègues ont pu s'exprimer, le débat a été riche et je vous remercie encore, monsieur le ministre, pour les réponses que vous nous avez données. Ce qui me permet, au passage, de rendre hommage au travail que M. Besson a accompli pendant le temps où il avait la responsabilité du ministère du logement.

Le 22 mai, nous nous sommes réunis deux fois. Une première fois pendant deux heures pour examiner le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter. Là aussi, s'est engagé un débat au fond qui, je crois, a été d'une grande tenue - je l'ai d'ailleurs rappelé dans mon intervention au commencement du débat en séance publique. La seconde réunion a duré trois heures trente. Nous aurions pu entendre le délégué du Conseil économique et social si un incident d'avion n'avait empêché sa venue. Toujours est-il que notre commission était prête à le recevoir - détail supplémentaire qui prouve avec quel sérieux elle a travaillé.

Enfin, le 28 mai, nous avons siégé trente-cinq minutes au titre de l'article 88 du règlement, ce qui porte la durée totale de notre travail à sept heures cinquante-cinq minutes.

M. Francis Delattre. Le résultat n'est pas satisfaisant !

M. Guy Malandain, rapporteur. Comme de nombreux amendements nouveaux ont été déposés depuis et que je ne souhaite pas leur examen à la légère, ou dans un débat confus en séance publique - trop souvent, on confond le travail en séance publique avec le travail en commission, recommandant ici des débats qui ont déjà eu lieu là, peut-être simplement pour aligner des colonnes dans le *Journal officiel* mais sans faire avancer le travail - j'ai demandé qu'il y ait demain matin une réunion au titre de l'article 91 du règlement.

Je crois que la commission a fait son travail. Vous avez donné votre avis sur le texte, ce qui est bien normal, mais les prétextes que vous avez invoqués ne correspondent non pas à des raisons motivant un renvoi en commission mais à une question préalable. En tant que rapporteur, je demande que cette demande de renvoi en commission soit rejetée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Nous passons aux explications de vote.

La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, chers collègues, mon explication de vote sera très courte et me permettra de présenter les cinq fortes raisons que nous avons de voter la motion de renvoi en commission.

Je voudrais d'abord, monsieur le rapporteur, vous donner acte que la commission a effectivement travaillé, et bien travaillé. Je vous remercie d'avoir souligné la qualité des débats qui a marqué la préparation de nos séances publiques.

Il n'en reste pas moins que si notre collègue Francis Saint-Ellier a plaidé pour un renvoi en commission, c'est à fort juste titre.

Première raison, c'est vous qui la donnez, monsieur le rapporteur. Au terme de notre dernière séance de commission, vous avez bien voulu nous dire, et j'en ai le souvenir précis, que, sur plusieurs points, il était bon d'avoir un temps de réflexion, une concertation avec le Gouvernement pour savoir quelle position pouvait être envisagée. De ce fait, des amendements ont été réservés, en particulier plusieurs de ceux que j'avais déposés au nom de mon groupe. La commission n'a pas travaillé depuis. Il serait souhaitable que nous puissions recueillir de votre bouche les avis que vous avez vous-même recueillis du Gouvernement de façon à ajuster nos propositions en tant que de besoin.

La deuxième raison, je la trouve dans la qualité de la discussion générale. Tous les orateurs ont présenté un certain nombre de suggestions, de propositions qui, me semble-t-il, justifieraient une réflexion un peu plus approfondie, et plutôt en commission qu'en séance publique, pour ne pas surcharger celle-ci.

Puis, M. le ministre d'Etat nous a fait tout à l'heure à la tribune ce que j'ai cru devoir interpréter comme une ouverture. Il nous a dit qu'il était prêt à voir le texte ajusté, modifié sur un certain nombre de points.

Reliant les « blancs » de la commission, les suggestions des intervenants, la proposition du ministre d'Etat, il me semble que tout justifierait donc que nous engagions un travail préparatoire complémentaire.

Ajouterai-je une quatrième raison ? M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, M. Quilès a, hier, à la tribune, fait une proposition, un peu spontanée, en suggérant que la prorogation des incitations à l'investissement privé, prorogation prévue pour deux ans dans le texte, soit portée à cinq ans. D'autres sont partisans de la pérennisation. C'est mon cas.

L'ensemble de nos collègues est-il sur la même longueur d'onde en ce qui concerne un encouragement à l'investissement privé, sans lequel il n'y aura jamais de reconquête des cœurs de ville, des centres anciens, sans lequel il n'y aura jamais d'effort pour retenir, à l'intérieur de nos cités, les populations à revenus modestes ? Il y a là matière à un débat qui justifie que nous confrontions nos points de vue en commission.

Et puis, dernière raison : monsieur le rapporteur, vous nous avez fait savoir, en fin d'après-midi, que vous étiez saisi de cent cinquante amendements supplémentaires. Soyons sérieux : on ne peut pas les examiner de façon approfondie, en une heure, demain matin. Vous demandez donc, en fait, un renvoi en commission que, pour notre part, et afin que les choses soient claires, nous préférons formaliser.

Pour ces cinq raisons, et à la suite de l'excellent propos de notre collègue Francis Saint-Ellier, le groupe R.P.R. votera - il a même demandé un scrutin public - le renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Je vais essayer de donner au rapporteur et au ministre quelques bonnes raisons de retourner travailler en commission.

D'abord, ce texte d'orientation traite essentiellement de la ville future. On y dit : pour les projets d'aménagement futurs des villes, voilà comment il va nous falloir collaborer, nous l'Etat, avec les collectivités locales. Vous avez prévu, monsieur le ministre, un dispositif plus ou moins coercitif. Nous aurions préféré des incitations. Et puis, entre nous soit dit, pour la ville future, les plans d'occupation des sols sont déjà le lieu de travail en commun de tous les services concernés par le développement urbain, et je crois que cela se passe bien. Nous aurions aussi préféré, plutôt que d'instituer de nouvelles taxes, qu'on puisse s'arranger sur une répartition des surfaces créées entre la part affectée au logement social et celle qui pourrait l'être à l'autre type de logement.

Alors, monsieur le ministre, si vous voulez des raisons pour retourner en commission sur lesquelles je n'ai pas entendu de réponse, ni dans votre discours inaugural ni dans votre réplique aux intervenants, je vais vous en donner quelques-unes : des raisons simples, de la vie quotidienne, qui concernent les quartiers existants, les quartiers difficiles d'aujourd'hui, pour lesquels, je le regrette, je n'ai pas vu beaucoup de mesures concrètes.

Vous avez parlé de services publics qu'il faudrait réintégrer dans ces quartiers où, souvent, ils ont pratiquement déserté. Je vous ai posé des questions très précises : lesquels, comment ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas du domaine législatif !

M. Francis Delattre. Les commissariats de quartier, par exemple. Actuellement, dans les départements de la grande couronne, on les supprime. On supprime tout ce qui est police de contact, de proximité, cette police qui permet bien sûr de travailler au jour le jour sur le terrain, mais qui per-

mettrait peut-être aussi de ne pas être surpris, comme je l'ai entendu dire dimanche soir à la télévision, par ce qui se passe dans ces grands ensembles.

Alors, monsieur le ministre, à propos des services publics, du moins ceux qui sont de la responsabilité de l'Etat, il faudrait que vous nous disiez lesquels, comment, ce que nous allons faire tous ensemble pour les réintégrer dans les quartiers difficiles. Je pense plus particulièrement aux commissariats subdivisionnaires parce que votre discours à ce sujet est incompréhensible. Je vous écoute, comme j'ai écouté M. Joxe sur tous ces problèmes-là. Lorsque nous discutons du budget du ministère de l'intérieur, nous sommes pratiquement d'accord sur la philosophie. Je m'étonne donc que le hiatus se creuse au moment de l'application.

Et je vais vous citer un autre hiatus avec les réalités, avec ce qui se passe sur le terrain. La D.S.U., dites-vous, il faut que les communes puissent en disposer tout de suite...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Dès 1991 !

M. Francis Delattre. ... pour être à même de prendre certaines mesures. C'est effectivement le moment parce que l'été arrive et que nous avons tous prévu des programmes dénommés « été chaud », par exemple. Moi, j'ai inscrit la D.S.U. dans mon budget - pas celle de la région parisienne qui représente la somme principale, mais celle qui vient de l'Etat. Eh bien, le préfet m'a envoyé devant la cour des comptes en prétextant que mon budget était en déséquilibre. Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai retiré toutes les dotations que j'avais prévues pour ces actions dans les quartiers difficiles. *(Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Curieuse gestion !

M. Francis Delattre. Car moi, madame, contrairement à vous sûrement, des quartiers difficiles, j'en gère quotidiennement !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Moi aussi ! Apparemment, vous êtes mal informé !

M. Francis Delattre. Monsieur le ministre, voilà un sujet qui illustre assez bien la dichotomie entre votre discours, vos grandes intentions, et ce qui se passe réellement. Le malaise qui se crée actuellement entre les responsables politiques et la population procède essentiellement de ce que les choses ne se passent jamais sur le terrain comme vous le dites, notamment à l'Assemblée nationale.

Puisque vous êtes impécunieux, que tout le monde le sait et que le fond du problème tient à l'absence de tout moyen nouveau dans votre projet, voici ce que je vous propose pour l'attribution des logements. J'ai expliqué hier comment on y procède dans toutes les préfectures de la région parisienne.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Effectivement, vous l'avez dit hier à la tribune.

M. Francis Delattre. Mais vous ne m'avez pas répondu.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Non, mais je vous ai entendu !

M. Francis Delattre. C'est parce que vous ne m'avez pas répondu que je vous pose à nouveau la question. Et c'est une des raisons qui justifient le renvoi en commission.

M. Bernard Carton. Les explications de vote, c'est cinq minutes !

M. Francis Delattre. Vous avez expliqué, monsieur le ministre, que vous n'aviez pas trouvé de système qui permettrait que les attributions de logements sur le contingent préfectoral ne se fassent plus en dépit du bon sens.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je n'ai pas dit cela !

M. Francis Delattre. Tout à l'heure, à la tribune !...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Mais non !

M. Francis Delattre. Il y a sûrement lieu de retourner en commission pour rechercher des solutions car il s'agit d'un problème important qui alimente tous nos discours. Aujourd'hui même, pour la région parisienne, le micro-ordinateur vient de nous sortir une liste de personnes mal logées : sans aucune concertation, on les a affectées sur un tableau, à un

endroit x qui, la plupart du temps, correspond à un quartier déjà surchargé de familles à problèmes ! Voilà comment cela se passe quotidiennement dans nos villes de la région parisienne !

Si vous n'avez pas encore trouvé de système intelligent, alors qu'il s'agit de contingents préfectoraux, pour essayer de mettre un peu d'ordre et de raison dans cette machine à renforcer les ghettos, vraiment il y a quelque chose que je ne comprends pas !

Et puisque je n'ai vu aucune mesure transitoire - raison de plus pour retourner en commission - parlons un peu de l'éducation-formation.

M. Michel Berson. Il en a pour une heure !

M. Bernard Carton. Cinq minutes, monsieur le président !

M. Jacques Santrot. Et elles sont largement dépassées !

M. Francis Delattre. En 1981, quand j'ai vu arriver tous nos collègues socialistes - 160 enseignants -, je me suis dit : il y a au moins un problème qui va être réglé, c'est celui de la formation et de l'éducation ! *(« Cinq minutes ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Oh ! cela vous gêne, messieurs, j'ai bien compris ! Mais vous n'avez pas fini de nous entendre, parce que durant les trois jours et trois nuits qui nous restent, nous allons vous en faire, des propositions ! *(M. Bernard Carton fait claquer son pupitre.)*

Eh ! il n'a pas été aussi brillant que ça hier après-midi, l'élu de Roubaix, pour se permettre ce genre de fantaisie ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Santrot. C'est La Redoute qui vous fait peur ? *(Sourires.)*

M. Francis Delattre. De quoi donc aurais-je peur ?

Est-ce que vous êtes satisfaits, vous tous, dans vos communes, de voir pérenniser les quatrièmes de transition dans les collèges ?

Mme Marie-Noëlle Lienemann et plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'y en a plus !

M. Francis Delattre. Ou leurs équivalents. Ne me dites pas qu'elles n'existent plus ! Je vais dans des conseils d'établissement de C.E.S. quatre fois par an, et je puis vous dire qu'elles sont toujours là, même si vous les appelez autrement.

Que va-t-on faire pour ces classes où les jeunes attendent d'avoir seize ans sans aucune possibilité de réelle formation ? Quand, et comment, va-t-on commencer à mettre en place dans nos villes, dans nos quartiers, des formations en alternance ? C'est pour la rentrée, nous dit-on. La prochaine, la suivante ? Peut-être est-ce le moment d'en discuter. J'aimerais, monsieur le rapporteur, que vous m'expliquiez comment on pourrait, à travers ce texte, commencer à travailler sur des sujets sérieux.

Et puis, monsieur le ministre, je vous ai posé d'autres questions. Sur la délivrance des certificats d'hébergement, par exemple. Voilà encore un problème sérieux, un problème quotidien, pour nos villes. L'ancien Premier ministre avait dit qu'il nous ferait des propositions pour donner aux maires...

M. Jacques Santrot. Justement, c'est de la responsabilité des maires !

M. Francis Delattre. Oui, mais il nous annonçait des sanctions juridiques qui ne seraient pas exactement celles d'aujourd'hui. Il affirmait vouloir responsabiliser les maires dans la délivrance des certificats d'hébergement. Qu'est-ce que vous nous proposez aujourd'hui ? Ou bien serait-ce que vous avez abandonné toute idée de faire en sorte que les certificats d'hébergement ne soient plus délivrés par pure complaisance, en donnant aux maires une vraie responsabilité d'évaluation, un véritable pouvoir de contrôle ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard Carton. Il a largement dépassé son temps, monsieur le président !

M. Michel Berson. Et les plaisanteries les meilleures sont les plus courtes !

M. le président. Mon cher collègue...

M. Francis Delattre. Je sais que je les gêne, monsieur le président, mais vous comprendrez... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Delattre, je ne me permettrai pas d'intervenir sur le fond de votre intervention, mais plutôt sur sa longueur. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous disposez de cinq minutes. Soyez aimable d'en venir à votre conclusion.

M. Francis Delattre. Je suis encore naïf, monsieur le président : quand un gouvernement propose un projet de loi, il me paraît aller de soi qu'on y traite les problèmes qui correspondent à son intitulé. Mais je constate avec regret que ce texte ne répond qu'à la volonté médiatique de proclamer qu'on fait une loi anti-ghetto. Il est vrai que tous les journaux ont titré : « Enfin, on s'attaque aux ghettos ! » En fait, monsieur le ministre, vous ne vous attaquez à aucune des causes profondes qui expliquent leur existence.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, si vous étiez vraiment des élus responsables (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), nous retournerions tous en commission pour essayer de trouver quelques solutions simples aux problèmes simples dont je me suis permis de vous rappeler qu'ils ne trouvaient, dans ce projet de loi, aucun début de règlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Berson. Ils osent applaudir ! Ils ont du courage !

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Juste un mot, monsieur le président, puisque les arguments qui justifient le renvoi en commission ont déjà été largement débattus.

Les trois incitations financières que propose ce texte incombent toutes aux collectivités locales. Vous avez bien parlé, monsieur le ministre, de celles qui seraient à la charge du Gouvernement, mais en nous renvoyant au prochain budget pour les prévoir. Cet argument me semble suffisant pour justifier le renvoi en commission. Et c'est pourquoi le groupe U.D.C. s'associera au vote de cette motion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alfred Recours. Bravo pour la concision !

M. le président. Nous constatons en effet qu'en peu de mots, vous avez su dire beaucoup de choses, monsieur Gengenwin !

La parole est à M. Bernard Carton.

M. Bernard Carton. Monsieur le président, vous avez bien voulu nous rappeler que cette nouvelle procédure d'explication de vote limite à cinq minutes le temps imparti à chacun des groupes. Néanmoins, M. Delattre s'est cru autorisé à parler plus de quatorze minutes.

M. le président. Non pas quatorze, mais neuf ! Laissez-moi présider et veuillez poursuivre.

M. Bernard Carton. Pour ma part, deux mots me suffiront.

Nous avons déjà eu un débat de fond sur la question préalable.

M. Francis Delattre. Mais le ministre n'a pas répondu !

M. Bernard Carton. L'Assemblée a tranché en repoussant la question préalable. J'ai pourtant entendu, à la fois dans le discours de M. Saint-Ellier et dans les explications de vote, en particulier de M. Gengenwin et de M. Delattre, lequel s'est d'ailleurs exprimé dans un galimatias assez difficilement compréhensible (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*)...

M. Eric Raoult. Le galimatias, c'est vous ! Il suffit de vous entendre !

M. Jacques Toubon. Eh oui ! ce mot-là ne se prononce pas comme Enrico Macias ! (*Sourires.*)

M. Eric Raoult. Il est ondulé, le Carton ! (*Sourires.*)

M. Bernard Carton. ...j'ai pourtant entendu, dis-je, les mêmes arguments de fond que pour la question préalable qui avait été repoussée.

M. Francis Delattre. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

M. Bernard Carton. M. Giraud, lui, s'est limité à la question posée : le renvoi en commission. Et il a reconnu toute la qualité des travaux déjà effectués par la commission. Nous aurons demain, conformément à l'article 91 du règlement, à travailler sur les amendements qu'elle n'a pas encore étudiés. Mais je pense qu'il n'est pas besoin de reprendre le texte dans son entier.

M. Francis Delattre. Il n'y a rien dedans, il n'y a donc rien à reprendre !

M. Bernard Carton. Le rapport de M. Malandain est particulièrement bon à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne votera pas la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Mais le groupe communiste devrait la voter !

M. le président. Je vous remercie pour la concision de vos propos.

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Charles Millon et les membres du groupe Union pour la démocratie française.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République et le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	563
Majorité absolue	282

Pour l'adoption	264
Contre	299

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mme le Premier ministre un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2067 et distribué.

J'ai reçu de Mme le Premier ministre un projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2068 et distribué.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions à M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2009 d'orientation pour la ville et de la proposition de loi n° 1556 de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues relative à la maîtrise foncière urbaine et la diversification de l'habitat (rapport n° 2060 de M. Guy Malandain au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 30 mai 1991, à zéro heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du mardi 14 mai 1991

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, du mercredi 15 mai 1991)

Page 2123, 1^{re} colonne, 4^e paragraphe, trente-et-unième ligne :

Au lieu de : « Nous voterons donc la proposition »,

Lire : « Nous voterons donc contre la proposition ».

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 28 mai 1991)

Après l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du mercredi 29 mai 1991, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 31 mai 1991

Questions orales sans débat

Question n° 409. - M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les modalités d'élaboration et d'association du nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France (S.D.R.I.F.). En effet, cette élaboration est concomitante de celle engagée par des comités de réflexion d'élus locaux et par de nombreux syndicats intercommunaux d'études et de programmation (S.I.E.P.), eux-mêmes chargés d'élaborer les schémas directeurs locaux, documents d'orientation intermédiaires entre le S.D.R.I.F. et les plans d'occupation des sols communaux. Ces S.I.E.P. ont bien souvent été créés à l'initiative des préfets départementaux, au nom de l'Etat, pour réfléchir et élaborer des documents d'urbanisme préalablement ou concomitamment à la procédure du S.D.R.I.F. Or, il apparaît que l'élaboration du S.D.R.I.F. par les instances de l'Etat se fait sans une véritable concertation avec l'échange d'appréciations, de revendications ou d'informations qu'elle entraîne, hormis quelques « grandes messes » médiatiques de présentation des décisions unilatérales de l'Etat. Dans ces conditions, les élus locaux qui participent bénévolement aux travaux de ces S.I.E.P. s'interrogent légitimement sur l'utilité de leurs réflexions et de leur mission. Il lui demande donc s'il envisage un sincère et véritable partenariat avec ces structures locales de réflexion que constituent les S.I.E.P. ou les comités d'élus locaux et si les travaux de ces derniers seront réellement pris en compte dans l'élaboration, quelque peu confidentielle

aujourd'hui dans la pratique, du nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France, conformément d'ailleurs à l'esprit des lois de décentralisation.

Question n° 422. - M. Maurice Louis-Joseph-Dogué s'interroge auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale de l'absence, parmi les formations inscrites au programme de l'Institut universitaire de formation des maîtres qui ouvrira ses portes à la rentrée prochaine dans l'académie Antilles-Guyane, de formations à caractère technique. Compte tenu des besoins énormes en formation qui existent dans nos régions, qui nous obligent à ne négliger aucun type de formation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette omission qui prive les candidats intéressés d'une formation de haut niveau et, par voie de conséquence, les futurs élèves d'enseignants hautement qualifiés et, à terme, nos économies de techniciens de qualité.

N° 420. - Si nous pouvons nous satisfaire de l'excédent commercial de notre agriculture (52 milliards en 1990), il n'en va pas de même de l'équilibre de l'agro-industrie. Sans parler des importations, par exemple, des produits de substitution des céréales en provenance des U.S.A., force est de constater que nos exportations comportent essentiellement des céréales à l'état brut. Il serait largement préférable d'apporter chez nous la plus-value due à une vraie élaboration de nos céréales. M. Pierre Micaux demande, en conséquence, à M. le ministre de la recherche et de la technologie s'il ne lui apparaît pas urgent de pousser notre recherche en vue du développement de l'agro-industrie.

N° 417. - M. André Berthol attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur sur le rapport de gestion des Houillères du bassin de Lorraine pour l'exercice 1990, qui fait apparaître le dynamisme de l'entreprise qui a su améliorer sa productivité au point que les résultats obtenus en 1990 font des Houillères de Lorraine les plus performantes en Europe. Les résultats montrent à l'évidence le bon emploi fait dans les Houillères du bassin de Lorraine des fonds publics qui constituent l'aide de l'Etat indispensable à la survie de l'entreprise. Or, pour 1991, il faut constater avec amertume que, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'aide de l'Etat est en sensible diminution. Les Houillères du bassin de Lorraine (qui produisent 70 p. 100 du charbon national et ne perçoivent que 42,5 p. 100 du montant de l'aide à l'exploitation versée à C.D.F.) voient l'aide de l'Etat ainsi amputée de plus de 300 millions de francs par rapport aux exercices 1988, 1989 et 1990. Au vu des efforts réalisés par les mineurs, au vu des gains de productivité réalisés par l'entreprise tout entière, il lui demande s'il ne pense pas que les mineurs de Lorraine ont quelques raisons de se sentir lésés.

N° 421. - Plusieurs rapports récents de la Cour des comptes ont mis en évidence les défauts de la gestion des sociétés de l'audiovisuel public, ainsi que l'incohérence de leur organisation, notamment de la présidence commune dans laquelle le précédent Gouvernement avait cru trouver la solution miraculeuse avant de s'employer activement, semble-t-il, à semer d'embûches - le mot est faible - le parcours du « super-président » nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Selon un audit réalisé par un cabinet indépendant, le déficit de la société Antenne 2 avait été évalué dans un premier temps à 700 millions de francs pour 1990 et celui de F.R. 3 à environ 50 millions de francs. Le nouveau président commun vient d'annoncer que le résultat net comptable d'Antenne 2 pour 1990 est déficitaire de plus de 744 millions de francs. Or la seule mesure que l'Etat ait prise récemment dans ce secteur consiste en des abattements budgétaires décidés par le ministre des finances au mois d'avril, le ministre délégué au budget s'opposant pour sa part à toute aide supplémentaire pour la télévision publique et le ministre de la culture excluant toute mesure législative nouvelle. M. Gilbert Gantier s'interroge sur l'implication du Gouvernement dans ce dossier et demande à M. le ministre délégué à la communication de bien vouloir lui indiquer quelles solutions il entend apporter à la crise financière de l'audiovisuel public.

N° 418. - M. Richard Cazenave attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le procédé Gasox qui lui a été présenté récemment par une société grenobloise. Ce système, basé sur l'utilisation du cerium (terre rare non toxique pour l'environnement), permet d'améliorer la combustion du carburant. Il favorise ainsi l'abaissement des imbrûlés et de fortes économies de carburant (environ 15 p. 100). Mais le procédé Gasox présente surtout l'avantage d'être particulièrement protecteur pour l'environnement. Il entraîne en effet une réduction très importante des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone. L'intérêt, enfin, est financier puisque son coût d'investissement s'amortit sur les économies de carburant obtenues.

Manifestement, ce procédé semble plus performant que le pot catalytique (qui occupe actuellement une position quasi monopolistique sur le marché) et moins onéreux à l'achat. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de soutenir ces inventeurs et d'envisager l'équipement des véhicules français avec ce système. La question semble d'autant plus importante que le procédé Gasox intéresse à l'heure actuelle des constructeurs étrangers.

N^o 419. - M. André Duroméa rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt qu'il s'est félicité de l'accord européen sur le paquet prix agricoles de la campagne 1991-1992. Les organisations agricoles, pour leur part, le trouvent très mauvais et le groupe communiste partage leur avis. Certes, les propositions initiales de la Commission européenne n'ont pas été reprises dans leur globalité ; elles ont été atténuées, en particulier pour la viande bovine avec le maintien du « filet de sécurité » et l'assouplissement de certaines baisses des prix. Mais les points négatifs l'emportent très largement. La baisse des prix est confirmée pour des productions qui restent déficitaires dans la Communauté comme le blé dur, les oléoprotéagineux, le tabac et la viande ovine ; le gel des terres est encouragé et de nouvelles limitations de productions sont imposées. C'est bien là un mauvais coup de plus porté à nos agriculteurs. Il va dans le sens d'une réforme de la politique agricole commune favorisant les intérêts de quelques sociétés multinationales de l'agro-alimentaire et des États-Unis. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures nationales de compensation il compte prendre pour que nos exploitants familiaux tirent un revenu décent de leur travail et pour que la réforme de la P.A.C. ne sacrifie pas notre agriculture nationale.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ÉLECTORALES SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 29 mai 1991, la commission d'enquête a nommé son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Jean-François Deriau.

Vice-présidents : MM. Pierre Mazeaud, Jean-Pierre Michel.

Secrétaires : MM. Jean-Claude Lefort, Michel Voisin.

Rapporteur : M. Jean Le Garrec.

COMMISSIONS DE CONTRÔLE

COMMISSION DE CONTRÔLE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE DEVENIR DES PREMIERS CYCLES UNIVERSITAIRES

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 29 mai 1991, la commission de contrôle a nommé son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Yves Fréville.

Vice-présidents : Mme Nicole Catala, M. Roger-Gérard Schwarzenberg.

Secrétaires : MM. Jean-Christophe Cambadélis, Francis Saint-Ellier.

Rapporteur : M. Jean Giovannelli.



Luratech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 29 mai 1991

SCRUTIN (N^o 503)

*sur la motion de renvoi en commission présentée par M. Charles Millon,
du projet de loi d'orientation pour la ville.*

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	563
Majorité absolue	282

Pour l'adoption	264
Contre	299

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Contre : 263.

Non-votants : 10. - Mme Frédérique Bredin (membre du Gouvernement), MM. Laurent Cathala (membre du Gouvernement), Jacques Guyard (membre du Gouvernement), Michel Lambert, Jean-Yves Le Drian (membre du Gouvernement), Louis Mexandeau (membre du Gouvernement), Michel Sapin (membre du Gouvernement), Dominique Strauss-Kahn (membre du Gouvernement), Jean-Pierre Sueur (membre du Gouvernement), Alain Vivien (membre du Gouvernement).

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Excusé : 1. - M. Pierre de Benouville.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 89.

Contre : 1. - M. Georges Colombier.

Groupe U.D.C. (39) :

Pour : 38.

Non-votant : 1. - M. Loïc Bouvard (président de séance).

Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

Non-inscrits (21) :

Pour : 11. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Jacques Houssin, Auguste Legros, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Contre : 9. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudon, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Non-votant : 1. - M. Jean Royer.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie	M. Edmond Alpbandéry Mme Nicole Ameline	MM. René André
--------------------------	--	-------------------

Philippe Auberger Emmanuel Aubert François d'Aubert Gautier Audinot Pierre Bachelet Mme Roselyne Bachelot Patrick Balkany Edouard Balladur Claude Barate Michel Barnier Raymond Barre Jacques Barrot Dominique Baudis Jacques Baumel Henri Bayard François Bayrou René Beaumont Jean Bégault Christian Bergelin André Berthol Léon Bertrand Jean Besson Claude Birraux Jacques Blanc Roland Blum Franck Borotra Bernard Bosson Bruno Bourg-Broc Jean Bousquet Mme Christine Boutin Jacques Boyon Jean-Guy Branger Jean Briane Jean Brocard Albert Brochard Louis de Broissia Christian Cabal Jean-Marie Caro Mme Nicole Catala Jean-Charles Cavallé Robert Cazalet Richard Cazeneuve Jacques Chaban-Delmas Jean-Yves Chamard Hervé de Charette Jean-Paul Charlé Serge Charles Jean Charroppin Gérard Chasseguet Georges Chavanes Jacques Chirac Paul Chollet Pascal Clément Michel Cointat Daniel Colin Louis Colombani René Couannau Alain Cousin Yves Coussain Jean-Michel Couve René Couvelahe Jean-Yves Cozon Henri Cuq Olivier Dassault	Mme Martine Daugreilh Bernard Debré Jean-Louis Debré Arthur Dehaene Jean-Pierre Delalande Francis Delattre Jean-Marie Demange Jean-François Deniau Xavier Deniau Léonce Deprez Jean Desanlis Alain Devaquet Patrick Devedjian Claude Dhinnin Willy Diméglio Eric Dolige Jacques Dominati Maurice Dousset Guy Drut Jean-Michel Dubernard Xavier Dugoin Adrien Durand Georges Durand André Durr Charles Ehrmann Christian Estrosi Jean Falala Hubert Falco Jacques Farran Jean-Michel Ferrand Charles Fèvre François Fillon Jean-Pierre Foucher Serge Franchis Edouard Frédéric-Dupont Yves Fréville Jean-Paul Fuchs Claude Galliard Robert Galley René Galy-Dejean Gilbert Gantier René Garrec Henri de Gastines Claude Gatigool Jean de Gaulle Francis Geng Germain Gengenwin Edmond Gerrer Michel Giraud Jean-Louis Goasduff Jacques Godfrain François-Michel Gonnnot Georges Gorse Daniel Goulet Gérard Grignou Hubert Grimault Alain Grotteray François Grussenmeyer Ambroise Guellec Olivier Gulchard Lucien Gulchon Jean-Yves Haby
---	--

François d'Harcourt
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Huest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenand
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landraln
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lopercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Llmoury
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madellin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri Masjouan du Gasset
Alain Mayond
Pierre Mazeaud
Pierre Méhalignerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignoa
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyze-Bressand
Maurice Nénon-Pwatabo

Jean-Marc Nesme
Michel Nêlr
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccon
Arthur Pæcht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Pinte
Ladislav Poulatowski
Bernard Pons
Robert Ponjard

Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seitzinger

Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tibéri
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Vallex
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Guillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Jean Guigné
Georges Hage
Guy Hermier
Edmond Hervé
Pierre Hiard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette
Jacquaint
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoinie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leclair
Jean-Yves Le Déant
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann

Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard
François Loncle
Guy Lordnot
Jeanny Longeaux
Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malaodain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Georges Marchais
Roger Mas
René Massat
François Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Maury
Pierre Métails
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Héléne Mignon
Gilbert Millet
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalon
Gabriel Montchamont
Robert Montdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nnuzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pierna
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchon
Bernard Polgnant
Alexis Pota

Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbauli
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Sanmade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Bernard Tapie
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Fabien Thiémi
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudon
Théo Vial-Massat
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Marcel Wacheux
Aloise Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Jacques Brunhes
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpentier
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elic Castor
Bernard Canvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chaufrant
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Georges Colombier
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehonx
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delby

Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desselin
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dizulaugard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duroméa
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Esteve
Laurent Fahias
Albert Facun
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forges
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean-Claude Gayssot
Claude Germon
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Gouhier
Joseph Gourmelon
Hubert Guoze
Gérard Guozes
Léo Grézar

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alaize
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
François Aseul
Henri d'Attilio
Jean Anroux
Jean-Yves Antexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baenmler
Jean-Pierre Baldouck
Jean-Pierre Bailigand
Gérard Bapt
Régis Baraila
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beanfils
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Bertheiot
André Billardon
Bernard Bloalac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonnepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Michel Lambert et Jean Royer.

N'ont pas pris part au vote

(En application de l'article 1^{er}
de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

Mme Frédérique Bredin, MM. Michel Sapin, Dominique Strauss-Kahn, Laurent Cathala, Jacques Guyard, Jean-Yves Le Drian, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Sueur, Alain Vivien.

Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Pierre de Benouville.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Georges Colomblé a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Michel Lambert a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et-réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 538	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com
 Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com